



Revue en ligne *Camenae*

<https://www.saprat.fr/instrumenta/revues/revue-en-ligne-camenae/>

ISSN 2102-5541

Numéro 33, mai 2025

SCIENCES ET SAVOIR EN AQUITAINE À L'ÉPOQUE DE MONTAIGNE

sous la direction d'Anne Bouscharain, Violaine Giacomotto-Charra
et Sabine Rommevaux-Tani
dans le cadre du projet **HumanA** / Région Nouvelle Aquitaine

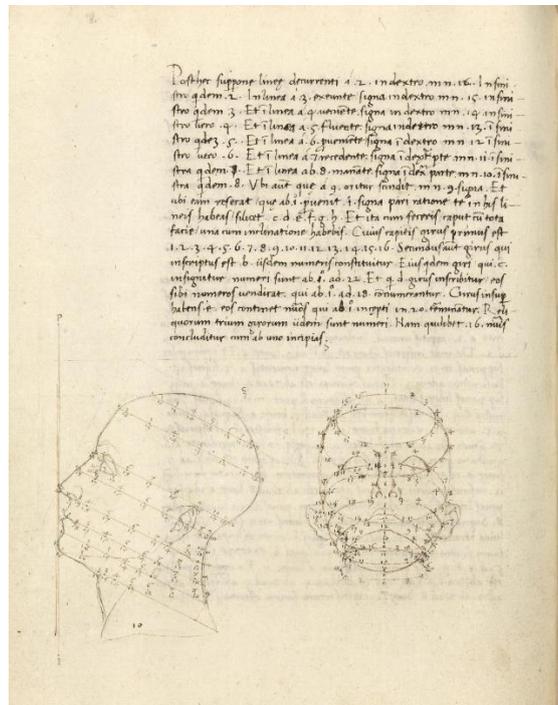


Illustration : Piero della Francesca, *Tractatus de perspectiva pingendi*, manuscrit conservé à la Bibliothèque Municipale de Bordeaux, Fonds Manuscrits médiévaux, [Ms 0616](#), fol. 86r^o.

Pour citer cet article :

Claire VARIN D'AINVELLE, « Que savons-nous d'Arnauld Landric, auteur de l'*Advertissement et maniere d'anter asseurement les arbres en toute saison de l'année* (Bordeaux, 1580) ? », *Sciences et savoir en Aquitaine à l'époque de Montaigne* (dir. A. Bouscharain, V. Giacomotto-Charra et S. Rommevaux-Tani), *Camenae*, 33, mai 2025.



Sciences et savoir en Aquitaine à l'époque de Montaigne, revue *Camenae* n°33 © 2025 by A. Bouscharain, V. Giacomotto-Charra et S. Rommevaux-Tani is licensed under CC BY-NC-ND 4.0

Claire VARIN D'AINVELLE

QUE SAVONS-NOUS D'ARNAULD LANDRIC,
AUTEUR DE L'ADVERTISSEMENT ET MANIERE D'ANTER
ASSEUREMENT LES ARBRES EN TOUTE SAISON DE L'ANNÉE
(BORDEAUX, 1580) ?



Pietro de'Crescenzi, *Le Livre des prouffits champestres et ruraulx*, Paris, rue saint Jacques à l'enseigne de la Roze blanche couronnée, 1521, fol. 8r

En 1580 paraît à Bordeaux l'*Advertissement et maniere d'anter asseurement les Arbres en toute saison de l'Année, la vigne sur son serment, planter sauvageaus et autres*, un court traité sur l'art de la greffe. Cet opuscule est publié chez Pierre (de) Ladime, imprimeur-libraire, et imprimeur juré de l'université de Bordeaux (1572-1576), puis de la ville de Bordeaux (1579). Pierre de Ladime est connu pour avoir publié une vingtaine d'ouvrages, parmi lesquels des édits et règlements royaux, mais aussi des ouvrages de juridiction, de religion et d'histoire (notamment l'*Antiquité de Saintes* d'Élie Vinet)¹. L'*Advertissement et maniere d'anter asseurement les Arbres en toute saison de l'Année* est semble-t-il le seul ouvrage traitant d'horticulture paru sous les presses de Pierre de Ladime. La page de titre indique que Landric est « advocat en la Court de Parlement de Bourdeaux ». D'Arnauld Landric, on ne sait que peu de choses, sinon ce que l'auteur lui-même fournit comme informations dans son traité : il entend innover et contribuer à l'amélioration du greffage par son expérience, glissant dans le corps même du texte de nombreux indices sur son identité. On peut s'étonner de cette publication sous la plume d'un magistrat, dont le nom apparaît sans plus de précisions dans une lettre manuscrite d'Élie Vinet datée du 29 décembre 1583, peut-être adressée à Pierre Pithou², mais elle montre

¹ Nous renvoyons à la notice BNF « [Pierre de Ladime \(imprimeur-libraire, 15.-159.?\)](#) ».

² Cette lettre fait mention d'Arnauld Landric et de son « rapporteur » Jacques Du Puis, employés par Élie Vinet pour faire des recherches historiques liées à l'étude de ce qui semble être des documents ecclésiastiques : « J'ai

que savoirs et savoir-faire sur la greffe font l'objet d'une tradition ancienne et se trouvent au cœur des enjeux de transmission et d'enrichissement des corpus antiques à la Renaissance, processus dont Landric entend se faire le relais.

Rappelons que le greffage consiste à sélectionner des entons³ (greffons) sur un arbre, à les préparer et à les conserver correctement jusqu'au moment de les enter (ou greffer) sur un autre arbre, le porte-greffe. Cette technique a pour visée d'améliorer notamment la qualité et la quantité de fruits par la modification de l'arbre. Le succès de la greffe nécessite des conditions météorologiques favorables, déterminées en fonction de la saison ou de la phase de la Lune. L'*Advertissement et maniere d'anter asseurement les Arbres en toute saison de l'Année*, qui se compose d'un argument et du corps du texte, reprend les étapes traditionnelles du traité sur l'art de la greffe : l'auteur y dispense des conseils techniques, formule des mises en garde, avec des adresses au lecteur à la deuxième personne du pluriel. Plusieurs éléments formels sont remarquables, parmi lesquels des considérations que l'on pourrait qualifier d'autobiographiques, formulées à la première personne du singulier, et qui contribuent à situer l'expérience historiquement et géographiquement. Nous nous proposons donc de dégager ici les traits spécifiques de ce traité aquitain.

ANCRAGE ET EXPÉRIENCE DE LANDRIC AU FIL DU TRAITÉ

Si l'on ne sait presque rien de Landric, la lecture de son traité d'horticulture nous fournit quelques informations à son sujet, et à propos de l'importance que le greffage revêt à son sens : pour ce magistrat, les compétences horticoles ne relèvent pas d'un enseignement, mais de la pratique. N'ayant *a priori* rien publié sur des sujets relatifs à sa charge au parlement de Bordeaux, il écrit ainsi à propos de ce qu'il sait du greffage par expérience et a peut-être acquis au fil de ses lectures. Hormis le titre d'avocat qui apparaît sur la page de titre, une seule référence est faite aux fonctions de Landric au parlement de Bordeaux et à son ancrage dans la région bordelaise :

J'ay commencé d'anter en fante dès le commencement du mois d'Octobre : cueillant les grefes en tel quartier de lune, que je me trouvois à mon bordieu, ou il en y a plus de cinquante piedz, tant Pruniers, Abricotz, Guins⁴, qu'autres sorte[s] d'arbres de Noyaux, prenant les grefes, et en mesme instant les alois anter, lesquelz sont venus aussi beaux, et portant autant de fruit, aussi tost, et aussi bons que les autres : qui est l'ocasion que j'ay toujours continué de puis d'anter en ceste saison, principalement des fruitz de Noyeaux, et induict plusieurs personnes à ce faire, mesmes messieurs de la Vergne freres, Conseiller magistrat et huissier en la Cour du Parlement de Bourdeaux, lesquelz s'en sont bien trouvez et depuis continué⁵.

De ces lignes, on apprend que Landric est propriétaire d'un bourdieu dans la paroisse de Cenon⁶, proche de Bordeaux, et qu'il y possède au moins une cinquantaine d'arbres fruitiers,

employé monsieur Landric (qui vous recommande sa cause et à monsieur Du Puis, son rapporteur), qui va plus souvant par viles que moi, mais il n'en a peu savoir aucunes nouvelles. Je m'en enquerai davantage, et, si j'en entends quelque chose, vous en advertirai ». Cette lettre est conservée dans le fonds Dupuy et retranscrite dans les *Archives historiques du département de la Gironde*, éd. G. Gounouilhou, Paris, Champion, 1870, n° CXLIV, p. 362.

³ Landric utilise la variante orthographique *anton*, *anter*.

⁴ La guigne désigne le « fruit de guignier qui est une sorte de cerise grosse et douce. [De bonnes guignes.] », Richelet, *Dictionnaire françois...*, s. v. « guigne ».

⁵ A. Landric, *Advertissement et maniere d'anter*, Bordeaux, Pierre Ladime, 1580, fol. A4v.

⁶ Le bourdieu est une propriété viticole comportant vignes et bâtiments. À ce sujet, nous renvoyons aux travaux de S. Lavaud, « L'emprise foncière de Bordeaux sur sa campagne : l'exemple des bourdieux (XIV^e-XVI^e siècles) », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 112-231, 2000, p. 315-329.

sur lesquels il prélève des greffons, qu'il a l'originalité d'enter « en fante » dès le mois d'octobre, contre les préceptes traditionnels, qui favorisent le printemps⁷. Par cette méthode de greffage en fente, Landric obtiendrait, comme l'indique la comparaison, des fruits aussi précoces et aussi bons que les fruits provenant d'arbres greffés au Printemps. Le bourdieu de Landric se situe plus exactement près du cypressa de Cenon⁸. La paroisse de Cenon, au même titre que d'autres paroisses de l'Entre-deux-Mers proches de la Garonne, constitue « une zone de prédilection pour les investissements bourgeois qui se multiplient à la faveur de la reconstruction⁹ ». La possession d'un bourdieu témoigne de l'ancrage de Landric dans une certaine élite urbaine ou « bourgeoisie entreprenante » investissant dans des zones délaissées par la viticulture paysanne traditionnelle¹⁰. Les bourdieux, qui apparaissent à la fin du Moyen Âge et connaissent un essor à la Renaissance, reposent sur un phénomène de spéculation. Landric adopte à certains égards l'*ethos* du « gentilhomme champêtre » dessiné dans la poésie rustique et valorisé dans certains traités d'agriculture de l'époque¹¹, sans toutefois citer explicitement les *scriptores rei rusticae* ni ses contemporains auteurs de traités de choses rustiques.

Le succès du greffage en automne est tel que Landric dit avoir influencé ses confrères du parlement, eux-mêmes adonnés aux travaux agricoles : il nomme à ce titre les frères La Vergne, « Conseiller magistrat et huissier en la Cour du Parlement de Bourdeaux ». S'agit-il de Pierre de La Vergne et de Pierre de La Vergne de Guilheragues, reçus au titre de second président de la seconde chambre des enquêtes respectivement en 1552 et 1554 ? Quoiqu'il en soit, Landric insiste sur l'influence qu'il a exercée sur ses confrères, eux-mêmes adonnés aux travaux agricoles : le nom de famille La Vergne est attaché au parlement de Bordeaux dès les années 1530 et jusqu'au XVIII^e siècle¹², contrairement à celui de Landric, qui n'apparaît pas dans la liste dressée par Dast Le Vacher de Boiville à la fin du XIX^e siècle. Faut-il comprendre que Landric est actif au parlement dans les années 1550, bien avant la publication de son traité en 1580 ? Cette période correspond aux troubles religieux qui agitent Bordeaux et la gestion même de son parlement¹³, avant que Jacques Benoist de Lagebaston ne soit nommé premier président de ce dernier, le 30 juillet 1555. En 1550 en effet, comme l'indique Anne-Marie Cocula, Henri II « accorde à la ville une large amnistie après la

⁷ Dans la plupart des traités, il est en effet recommandé de greffer à la fin de l'hiver ou au printemps. Le greffage en automne est mentionné de façon exceptionnelle, comme dans *Le Jardinage* d'Antoine Mizauld : « On peut seurement enter dans le tronc jusques à l'equinoxe d'automne » (A. Mizauld, *Le Jardinage*, Genève, Jean Lertout, 1578, p. 295-296). Il nous semble néanmoins que Landric est le seul à l'ériger en principe.

⁸ À l'emplacement de l'actuel parc du Cypressat dans la commune de Cenon se trouvait jusqu'à la Révolution française une forêt de cyprès. Le médecin de la ville de Bordeaux Guillaume Briet recommande de l'entretenir et de l'utiliser pour pouvoir en faire brûler le bois à l'occasion des épidémies de peste, dans les feux odoriférants : « Si nostre air est tel, comme il est à presumer, il fault que les grands feux alumez en divers endroits de la ville consomment ce venin [...]. Il me semble que l'auctorité du Magistrat pourroit faire couper une vingtaine de cyprez des plus anciens du cypressa : les dedier à ceste œuvre : c'est à la peine d'estre curieux d'en faire revenir d'autres pour perpetuer la mémoire de ce bois », *Discours sur les causes de la peste survenue à Bourdeaux, cest an 1599, avec la préservation et curation d'icelle*, Bordeaux, Simon Millanges, 1599, p. 43-44. Je remercie ici V. Giacomotto-Charra, qui m'a signalé cette mention du cypressa de Cenon, voir dans ce numéro sa contribution « Exemple d'un corpus médical local ».

⁹ S. Lavaud, « L'emprise foncière », p. 321.

¹⁰ *Ibidem*, p. 323.

¹¹ N. Rapin, *Les Plaisirs du gentilhomme champêtre*, Paris, veuve Lucas Brayer, 1583.

¹² J.-N. Dast Le Vacher de Boiville, *Liste générale et alphabétique des membres du parlement de Bourdeaux*, Bordeaux, G. Gounouilhou, 1896, p. 10, à propos de Pierre de La Vergne de Guilheragues, conseiller au Parlement en 1534.

¹³ Voir à ce sujet les travaux d'A.-M. Cocula, notamment « [Formation et affirmation d'un patriciat : le parlement de Bordeaux au XVI^e siècle](#) », dans *Construction, reproduction et représentation des patriciats urbains de l'Antiquité au XX^e siècle*, s. d. C. Petitfrère, Tours, P.U. François-Rabelais, 1999.

tourmente de la répression menée par le connétable de Montmorency¹⁴ ». Landric fait vraisemblablement partie de la noblesse, à laquelle appartient la majorité des conseillers¹⁵.

Les premières lignes du traité nous apprennent qu'Arnauld Landric pratique le jardinage depuis plus de vingt-cinq ans, soit depuis les années 1550¹⁶ :

La cause pourquoi presque tous font mestier d'anter, c'est que l'art n'en est difficile, toutefois pour les grandes fautes qu'on y fait, j'en ay bien voulu rediger par escrit, et mettre en lumiere, ce que j'en ay exp[é]rimenté de fort long temps, je dis de plus de vingt cinq ans¹⁷.

La notion de *mestier*, dans l'expression « faire mestier de », contraste implicitement avec la profession de Landric. La rédaction de l'opuscule est présentée comme une réduction en art de ses propres travaux aux champs¹⁸, accomplis sur une période relativement longue, comme en témoigne l'insistance dans la clause.

L'importance que Landric accorde à sa propre expérience en matière de soin des arbres se manifeste par l'opposition récurrente entre la première personne, associée aux verbes de vision, et la troisième personne du pluriel, qui anonymise les mauvais praticiens de la greffe, qu'il s'agisse de contemporains ou bien d'autorités anciennes, comme le signalent les derniers mots de l'opuscule : « En excusant mon ardiessse, si j'ai voulu parler contre les antiens docteurs par l'expérience que j'en ay faite¹⁹ ». Au début du traité, Landric présente son autorité contre celle des mauvais jardiniers, qu'il cite sans plus de précision : « Aucuns ont voulu dire que la scie ardoit [brûlait] l'escorce, tellement qu'elle ne se prenait si aisément avec l'anton. Je dis que cela n'y fait rien, [etc.] ». La formule « aucuns ont voulu dire », qui exprime une tension entre l'expression à la première personne et les autorités en matière de technique horticole, revient dans un passage où Landric explique qu'il n'est pas nécessaire de tenir compte de l'orientation de l'endroit où l'on souhaite « afier [...] l'anton », c'est-à-dire insérer le greffon :

Je dis cela, parce qu'aucuns ont voulu dire qu'il ne falloit pas fendre l'arbre du costé d'où souffloit le vent, lorsqu'on veut enter²⁰. Il est vrai que si le vent estoit si grand et principalement celui de Galerne²¹, qu'on appelle Noroest²², il faudroit luy tourner le dos, et se mettre au devant la fente, aussi quand vous preparerez vostre anton, parce qu'il est aspre et bruslant, fort

¹⁴ *Ibidem*, § 21.

¹⁵ Comme l'a montré A.-M. Cocula, la noblesse est à entendre dans sa complexité, *ibidem*, § 5.

¹⁶ Soulignons que dans son texte, Landric se réfère aux « deux derniers printemps » : il paraît vraisemblable que la publication du traité soit relativement rapprochée de sa rédaction, sans quoi l'ancrage contextuel du propos perdrait de sa pertinence.

¹⁷ A. Landric, *Advertissement et maniere d'anter*, fol. A2r.

¹⁸ Nous renvoyons à l'ouvrage de P. Dubourg Glatigny et H. Vérin, *Réduire en art : la technologie de la Renaissance aux Lumières*, Paris, Éditions de la MSH, 2015.

¹⁹ A. Landric, *Advertissement et maniere d'anter*, fol. D2v.

²⁰ Les recommandations liées à l'orientation de l'arbre, plus précisément de la zone de l'arbre où sont prélevés les greffons ou bien de celle où ils sont entés sont récurrentes dans les traités sur la greffe : par exemple, dans la *Maison rustique*, Estienne et Liebault indiquent que le « vent [de Septentrion] est ennemy aux nouvelles plantes » (C. Estienne et J. Liebault, *L'Agriculture et maison rustique*, Paris, Jacques du Puys, [1564] 1583, fol. 190r).

²¹ Il semble que ce terme, recensé vers 1140, provienne du celtique ou du breton *gwalarn*. Comme l'indique le *TLFi*, ce terme est « prob[ablement] issu des côtes normandes de la Manche (cf. maintien du *g*-initial) et étendu de là à l'intérieur des terres », *TLFi*, s. v. « galerne ».

²² Cette occurrence figure dans le *Littré* : « NORD-OUEST. [...] HIST. XVI^e s. Si le vent estoit si grand et principalement de galerne, qu'on appelle noroest, Landric, *Advertissement et maniere d'enter* (1580) », E. Littré, *Dictionnaire de la langue française*, s. v. « noroest ».

dangereux à toutes sortes de plantes, voire aux fruitz de quelque qualité qu'ils soient, principalement quand ils sont en fleur²³.

Plus loin, Landric procède en deux temps : il expose les fruits de ses observations, et invite ensuite son lecteur à porter son attention sur des phénomènes particuliers²⁴ :

Je m'avisay, visitant mes ampeaus [greffons], quelque temps après les avoir faitz, qu'ils ne boutonnoient point, et toutefois je congnoisses [*sic*] qu'ilz n'estoient mortz, de le decouvrir, et trouvois soubz la mousse, et argile, qu'il y avoit de beaus germes, voire au costé de l'incision, lesquelz je laissois descouvertz retournantz [*sic*] seulement un peu d'argille, et mousse sur le tronc aveques quelques peaus, que j'avois élevé²⁵, qui ont aussi bien profité comme les autres : Parquoy y pourre[z] prendre garde²⁶.

La première personne du singulier, jointe au déterminant possessif, témoigne de l'attachement de Landric envers son bourdieu. Le déterminant possessif « mes », qui revient à quelques reprises dans le traité, témoigne d'une proximité de l'auteur avec son domaine et de la réalité de sa pratique horticole. À partir de son expérience, Landric s'adresse au lecteur, l'enjoignant à suivre ses conseils.

USAGE D'UN LEXIQUE LOCAL

Nous abordons dans cette partie certains termes de l'*Advertissement* qui relèvent de la langue locale, par exemple la *sabe*, forme occitane du mot *sève*²⁷, mais aussi le *ganivet*, désignant un petit canif²⁸, ou encore le *visme*, terme charentais ou médocain désignant un lien d'osier²⁹. On trouve également le terme *ampeaus*, relativement rare dans les textes sur la greffe en langue française, et absent des dictionnaires anciens, si ce n'est du Cotgrave qui donne la définition suivante : « *An Impe to graffe*³⁰ ». *Impe* partage une origine commune avec *enté*³¹, qui viennent

²³ A. Landric, *Advertissement et maniere d'anter*, fol. A3r.

²⁴ Landric fait ici référence à une pratique conventionnelle, qui consiste à recouvrir le point de greffe avec de la mousse et de l'argile pour le protéger du vent et favoriser la prise de greffe : constant le succès de ses greffes, Landric ôte progressivement cette couverture, voir *infra*.

²⁵ Il semble qu'il s'agit du verbe *enlever* et non *eslever*, les autres occurrences du verbe *élever* s'orthographiant avec un *s* devant la consonne sourde.

²⁶ A. Landric, *Advertissement et maniere d'anter*, fol. B3v-B4r.

²⁷ Ce terme vient du latin classique *sapa* « vin cuit », « qui devait signifier propr[ement] suc, sève », *TLFi*, s. v. « sève ». En occitan, on trouve le verbe *sabe*, qui signifie « être en sève, monter en sève, se détacher aisément (écorce du rameau en sève) ; frapper un rameau en sève pour en détacher l'écorce, battre, tanner », et notamment l'expression « *saba'n ensert* : détacher une greffe » qui en dérive. Voir également le mot *einpeouta*, qui désigne la greffe en flûte ou en sifflet et la flûte en bois de châtaignier, dans F. Mistral, *Lou Tresor dóu Felibrige*, s. v. « *saba* ».

²⁸ *Ibidem*, s. v. « *ganivet* ».

²⁹ Le Littré cite d'ailleurs cette occurrence dans la rubrique « vime » : « Nom de l'osier dans l'Angoumois et ailleurs » (Littré, s. v. « *vime* »). *Vime* vient du latin *vimen* et *salix viminalis*, désignant l'osier.

³⁰ *Impe* vient de l'ancien anglais *impe*, *impa* « young shoot, graft, » de *impian* « to graft », provenant probablement de l'ancien germanique issu du latin vulgaire **imptus* et du latin tardif *impotus* « implanted », lui-même issu du grec *emphutos* (*Online Etymology Dictionary*, s. v. « *impe* »).

³¹ *Empeaux* partage une origine commune avec le substantif *ente* (qui désigne le greffon ou la jeune pousse) et le verbe *enter* (qui a notamment pour variante orthographique *empter*). Ce verbe s'emploie généralement de manière transitive, mais aussi en emploi pronominal réfléchi. On trouve également *reenter* sous la plume d'Olivier de Serres : « Lors qu'il sera question d'en enter l'arbre, si ja ne l'a esté dès la bastardiére, ou de le reenter pour plus d'affranchissement » (O. de Serres, *Le Theatre d'agriculture*, Paris, Jamet Metayer, 1600, sixième lieu, chap. 20) et « D'autres arbres seront surrogés en leur place, des entés s'il est possible. Aussi reantera-on ceux qui n'auront pas bien rencontré la première fois » (*ibidem*). Le dictionnaire Huguot donne pour ce verbe le sens

tous deux du latin vulgaire **imputare* « tailler, émonder », dérivé de *inpotus* « greffe, ente³² », formé à partir du grec ἐμψυτος, *implanté*³³. Notons qu'en parler languedocien ou gascon, la greffe est désignée entre autres par le terme *empèut*³⁴ « greffe, enture, sujet sur lequel on greffe³⁵ », mais aussi « fente, petite entaille faite à la main ». Ce que l'on peut comprendre à partir du *Tresor d'ou Felibrige*, c'est qu'une confusion s'opère entre *empenta* et *empauta*, qui signifie *cramponné, embarrassé, embourbé*, et qui semble-t-il vient du latin *pellis* ou de l'anglais *pell*³⁶. Il est vrai qu'une confusion a pu se faire en raison de l'analogie entre l'écorce de l'arbre et la peau, d'autant plus que Landric évoque le fait d'enlever la peau de l'écorce recouvrant les jeunes pousses, et qu'une technique de greffe, dite *en écusson*, consiste à ôter une partie de l'écorce. La définition du Littré, où *empeau* désigne l'ente ou l'écorce³⁷, témoigne de cette confusion, puisqu'elle donne pour origine à *empeau* une dérivation suffixale : *en* « à l'intérieur de », et *peau*, « écorce », étymologie qui concurrence celle que nous déduisons de l'article du Cotgrave (*ampeau* vient de *inpotus*) : vraisemblablement, les « peaus » évoqués dans l'extrait analysé plus haut désignent les greffons³⁸.

Landric emploie le verbe *scier*, qui est un verbe formé à partir du substantif *scion*³⁹, et qui n'est pas le verbe que nous connaissons en français moderne, qui vient de *sc̄are* : « couper, découper », donnant en ancien français *seier*, *soyer*. Le verbe *scier* et le participe *scié* tels que les emploie Landric doivent être une forme locale : nous ne les avons pas recensés dans d'autres textes sur la greffe.

Landric emploie également le verbe *affier*, ici orthographié avec un seul *f*. Le dictionnaire Menage indique que le verbe *affier* (dans « affier des arbres ») vient d'**adficare* « piquer »⁴⁰ ou *aptificare* « bouturer, marcotter »⁴¹, à la différence d'un verbe homonyme qui lui viendrait de *affidare*⁴². L'étymon **adficare* cité par Menage partage vraisemblablement la même racine que

d'« enter de nouveau » (E. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, s. v. « Reenter »). On trouve également la forme « reenter » chez D. Brossard, *L'Art et manière de semer et faire pépinières des saubvaigaulx*, Lyon, Olivier Arnoullet, 1543. [Retranscription sur le site du projet Gutenberg par L. Vogel](#)).

³² Voir l'article du TLFi, s. v. « [enter](#) ».

³³ D'après le TLFi, « le mot s'est probablement transmis avec la pratique de la greffe par l'intermédiaire des colonies grecques de Provence avant la venue des Romains en Gaule » (*ibidem*).

³⁴ Voir F. Mistral, *Lou Tresor d'ou Felibrige*, s. v. « [empèut](#) ».

³⁵ Voir également *ibidem*, les termes *ensert*, *ente*, *grafi*.

³⁶ *Ibidem*, s. v. « [empèut](#) ».

³⁷ Voir Littré, s. v. « [empeau](#) ». On trouve ce terme également dans Ch. Estienne et J. Liebault, *L'Agriculture et maison rustique*, chap. 16 « Enter en escusson ».

³⁸ A. Landric, *Advertissement et manière d'anter*, fol. B4r.

³⁹ Voir TLFi, s. v. « [scion](#) ».

⁴⁰ Le dictionnaire Menage cite le *Seminarium, sive Plantarium* de Ch. Estienne : « *Sed et illud omittendum non est, figere humo plantas feraces apud Virgilium quarto Georgicorum, eleganter id significare quod vulgus nostrum dicit.* », *figere* signifiant ici « affier, ou afficher, ou piquer des plantes fertiles » (Ch. Estienne, *Seminarium sive plantarium earum arborum, quae post hortos conseri solent*, Paris, Robert Estienne, [1536] 1539, p. 33). Le dictionnaire Menage cite également Columelle : « *Quod etiam ponere dixisse videtur.* Columella libro 2. capite 2. *Plantasque ulmorum (inquit) nunc ponere utile est* » (G. Ménage, A. F. Jault, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, s. v. « [affier](#) »).

⁴¹ *Französisches Etymologisches Wörterbuch* (FEW), 25, 61a, s. v. « [aptificare](#) ».

⁴² En emploi transitif, le verbe *affier* dérivé du latin *affidare* signifie « affirmer, assurer, attester, promettre », « engager sa foi vis-à-vis de qqn ; l'épouser » (*DME*, s. v. « [affier 1](#) »). Du point de vue lexicologique, ce rapprochement entre ce verbe et le verbe *afier* employé par Landric est erroné, or le dictionnaire Cotgrave réunit ces deux sèmes afférents au verbe *affier*, pourtant éloignés, en une même définition : « *To affie, assure, affirme on his word; to pawan his faith, and credit on; also, to strengthen, or confirme; also, to plant, set, or graffe; affix, fasten* » (R. Cotgrave, *A dictionarie of the French and English tongues*, s. v. « [Affier](#) ». Voir également la notice du *DME*, s. v. « [affier 2](#) »). En effet, depuis l'Antiquité, la greffe est volontiers associée au sème de la fidélité et de l'alliance, comme l'a montré Marine Bretin-Chabrol (*L'Arbre et la lignée : métaphores végétales de la filiation et de l'alliance en latin classique*, Grenoble, J. Millon, 2012). Le verbe *affier* n'est pas un régionalisme propre à la région de Landric ; néanmoins, le sens des

ficber, qui semble-t-il dérive du latin vulgaire **figicare* puis **ficcare*, dérivé du latin classique *figere* « enfoncer, planter ; fixer, attacher ». Le dictionnaire de Furetière donnera la définition suivante d'*affier* : « Terme d'Agriculture. Planter, provigner des arbres en sion ou en bouture ; c'est-à-dire, en bouts de plantes ou d'arbres mis dans la terre pour prendre racine⁴³ ». Des emplois du verbe *affier* dans le domaine horticole, relativement rares à l'époque de Landric⁴⁴, peuvent être recensés chez Pierre Belon du Mans⁴⁵ et Davy Brossard⁴⁶, mais aussi chez Rabelais⁴⁷ et Amyot⁴⁸. On trouve également le substantif *affieur*, notamment dans la locution « affieur de murier⁴⁹ ».

Si l'ancrage bordelais du propos est net, Landric fait toutefois référence à des usages propres à une région bien éloignée de Bordeaux :

En Normandie plantent aussi des Surgeons et nouvelles branches venant du pié des Poiriers, et Pomiers, lesquelles ilz fendent en quatre quartiers, et entre iceulx cy mettent un vout d'épit [s*i*] d'orge, ou une febbe et de l[à] disent en tirer des arbres bons et naturelz sans autrement les anter⁵⁰.

Un tel propos prouve que l'auteur connaît cette région, que ce soit par ses lectures, par ses voyages, par d'éventuelles relations, ou peut-être par ses origines.

LE SAVOIR HORTICOLE DE LANDRIC

Nous proposons ici de nous concentrer sur quelques aspects remarquables de l'opuscule de Landric, dont l'originalité technique et la concision peuvent rendre la compréhension quelque peu difficile. Certes, le traité de Landric énonce des recommandations conventionnelles, que l'on retrouve dans d'autres textes sur le greffage : « les principales manières de greffer y sont déjà décrites », comme l'indique Florent Quellier⁵¹. Landric y évoque les outils nécessaires au greffage, reprend la distinction antique entre greffes simples et greffes multiples, et énumère les techniques favorisant la cicatrisation du point de jonction, notamment celle qui consiste à recouvrir d'argile et de mousse le point de greffe, et à enserrer l'enton et le porte-greffe avec une ficelle. Toutefois, l'auteur opère en contre-point une mise en regard de l'expérience et de la coutume, à partir de ses observations et de ses expérimentations.

dérivés du verbe **aptificare* varie d'une région à l'autre (*Französisches Etymologisches Wörterbuch (FEW)*, 25, 61a, s. v. « *aptificare* »).

⁴³ A. Furetière, *Dictionnaire universel*, s. v. « *affier* ».

⁴⁴ Nous ne recensons pas d'occurrence de ce terme dans le domaine horticole dans les dictionnaires d'Estienne et de Nicot, ni dans celui de Godefroy (s. v. « *afier* »).

⁴⁵ P. Belon du Mans, *Remonstrances sur le default de labour*, Paris, Gilles Corrozet, 1558.

⁴⁶ Davy (ou Dany) Brossard *et al.*, *Quatre traictes vtils et delectables de l'agriculture*, Paris, Gilles Corrozet, 1560.

⁴⁷ « J'en affieray et hanteray en mon jardin de Touraine [...] et seront dictes poires de bon Christian ». F. Rabelais, *Le Quart livre*. Cette référence est donnée dans le dictionnaire de Huguet, qui donne pour « affier » le seul sens de « planter » (s. v. « *affier* »).

⁴⁸ « Harpalus [...] s'efforça d'affier ès vergers Royaux des arbres et plantes de la Grece ». Plutarque, *Propos de table*, dans *Les Vies des hommes illustres*, III, 2, trad. J. Amyot, Paris, Michel de Vascosan, 1567. Cité par Huguet, s. v. « *affier* ».

⁴⁹ « J'ay esté gallant en jeunesse, aussi j'estois Prieur, delibéré comme un affieur de meuriers », F. Beroalde De Verville, *Ordonnance*, dans *Le Moyen de parvenir*, II, Paris, Plon, 1891, p. 252. Cité par Huguet, s. v. « *affieur* ».

⁵⁰ A. Landric, *Advertissement et maniere d'anter*, fol. C2v.

⁵¹ F. Quellier, « *Le goût de l'arboriculture et du fruit* », dans *Des fruits et des hommes : L'arboriculture fruitière en Île-de-France (vers 1600-vers 1800)*, Rennes, P.U.R., 2003, p. 29.

Dans son propos, Arnaud Landric se réfère à maintes reprises aux coutumes et aux appellations communes au moyen de tournures telles que « comme on dict », parfois pour s'en détourner. Bien avant Olivier de Serres, il rejette les greffes impossibles et invraisemblables et met en doute l'influence de la Lune sur le succès du greffage :

Nos anciens observoient, et faisoient une grande cerimonie, comme font encore de present aucuns, cueillir les grefes, sçavoir est, de les prendre sur la fin de la lune, non plus du haut de l'arbre, ne aussy du plus bas, mais du milieu avecques du vieil bois, qu'on appelle de deux ans, et anter incontinent apres la nouvelle lune⁵².

Dans la continuité de l'*Histoire naturelle*⁵³ de Pline, de nombreux traités, comme celui de Mizauld⁵⁴, font intervenir l'observation des phases de la lune dans l'élection du moment le plus favorable pour greffer, ceci en raison des théories de la circulation de la sève qui établissent des relations entre la production de sève et l'attrait qu'exerce sur elle la lune :

Item coupez avec serpettes bien trenchantes du bois nouveau, unis, ayans force boutons, et deux ou trois fourchons, tous d'une venue par embas de la grosseur du petit doigt, et de deux ans, car la seve de ceux qui n'ont qu'un an se retire en haut, dont ils deviennent steriles⁵⁵.

On trouve dans ces lignes la distinction entre le bois d'un et de deux ans, qui apparaît également chez Landric : sans doute ce dernier est-il lecteur sinon de Mizauld, du moins d'un certain nombre d'ouvrages d'horticulture s'inscrivant dans la continuité de l'*Histoire naturelle* de Pline.

Une analogie est établie empiriquement entre le cycle végétatif et le cycle lunaire : la lune descendante correspond à une descente de la sève vers les racines, et la lune montante facilite la prise des entes⁵⁶. Cette connaissance empirique de la physiologie végétale et du mouvement de la sève⁵⁷ procéderait d'une « survivance païenne prêtant un principe vital à la lune », pour reprendre les termes de Florent Quellier⁵⁸. La notion de *cerimonie*, qui évoque un ensemble de rites liés vraisemblablement aux pratiques druidiques, irait en ce sens. Quoiqu'il en soit, elle est rejetée comme telle par l'auteur de l'*Advertissement*, dans un contexte où, selon Florent Quellier, précédant la condamnation du rôle accordé à la lune, les greffes fantasmagoriques disparaissent progressivement au cours du XVI^e siècle des traités de jardinage », avant d'être « condamnées comme des vues de l'imagination »⁵⁹. La mise en doute de l'analogie entre le rôle de la Lune et la prise de greffe se fonde non seulement sur une mise à distance de rites jugés hétérodoxes, mais aussi et surtout sur l'expérimentation, ce que Landric avance au paragraphe suivant :

⁵² A. Landric, *Advertissement et maniere d'anter*, fol. A4r.

⁵³ Pline, *Histoire naturelle*, Livre XVII, XXIV, 6.

⁵⁴ A. Mizauld, *Le Jardinage*, Genève, J. Lertout, 1578. Cet ouvrage, cité *supra*, est la traduction d'un ensemble d'opuscules d'abord publiés en latin dans les années 1560, et réédité plusieurs fois (*Hortorum secreta*).

⁵⁵ *Ibidem*, p. 293.

⁵⁶ L'analogie entre la semence mâle et l'élément astral dans les théories de la génération est répandue depuis l'Antiquité.

⁵⁷ F. Quellier, *Histoire du jardin potager*, Paris, A. Colin, 2012, p. 76.

⁵⁸ *Ibidem*. Cette croyance sera fortement décriée à partir du la moitié du XVII^e siècle, dans un contexte de valorisation du rationalisme, et de rupture entre l'élite et le peuple. Voir notamment *Le Jardinier françois* de N. de Bonnefons (Paris, Pierre Des-Hayes, 1651) et la *Maniere de cultiver les arbres fruitiers* de l'abbé Le Gendre, (Rouen, Louis Deshays, 1652).

⁵⁹ F. Quellier, *Histoire du jardin potager*, p. 78.

Quant à moy j'ay bien voulu experimenter, et essayer le tout, mesmes de mettre à la venture pour une annee, et saison de l'Automne : une douzaine de piedz d'arbres, tant pour sçavoir s'il estoit necessaire d'attendre la vieille lune pour cueillir les grefes, qu'aussy pour les anter en autre temps qu'à la coustumé [sic], qui est viron la feste saint Matias, commencement du Printemps, et ay trouvé que les empeaux⁶⁰ que faisois au temps de Automne estoient aussi bons, ou meilleurs, que ceux auxquelz on observe l'ancienne mode⁶¹.

Comme l'indique l'expression *mettre à la venture*⁶², la pratique de Landric s'élabore à partir d'une expérience, d'un ensemble d'expérimentations et d'essais – pour reprendre un sème qu'il emploie dans cette citation –, qui se fondent sur une forme d'incertitude entrant elle-même en tension avec la notion de hasard impliquée dans le terme *cerimonie*. La méthode de Landric consiste donc à se défier des préceptes anciens en matière de période propice à la cueillette des greffons, qu'il s'agisse des saisons ou bien des phases de la Lune.

Le terme de *raison* intervient à plusieurs reprises dans le court traité, témoignant d'une rhétorique démonstrative fondée sur l'expérience. C'est notamment le cas lorsque Landric récuse des usages rituels dépourvus de fondement rationnel :

Quant à ce qu'aucuns ont voulu dire, qu'il falloit remettre l'arbre de mesme endroit qu'on l'avoit prins, et arraché. Je leur nye ce fait, ne qu'il faille observer telle cerimonie non plus que quant on veult anter, de tant que le souleil, qui est le pere nourrisseur, voit en un jour tous les costez de vostre arbre, et la terre où il est planté, n'est moins nourrissante d'un costé que de l'autre, et d'autre raison ne vous en rendray pour le present que l'experience⁶³.

L'auteur fait ici référence à un passage de l'*Histoire naturelle*, volontiers repris dans les traités horticoles du Moyen Âge et de la Renaissance⁶⁴. L'emploi du terme *raison*, associé à celui d'*experience*, entre en tension avec le rite fantaisiste auquel renvoie le terme *cerimonie*. Un article de Florent Quellier, consacré entre autres à l'*Advertissement*, insiste sur l'idée d'une rupture entre l'*ethos* de l'auteur et la littérature des secrets à laquelle il fait allusion⁶⁵. En outre, le « style concis, clair, technique et précis » de Landric irait au rebours de « l'érudition humaniste », pour reprendre les termes de l'historien⁶⁶. De notre point de vue, certes, le traité de Landric se démarque d'autres textes contemporains sur la greffe par sa concision, mais il semble emprunter à la fois à la tradition médiévale des opuscules techniques et à des ouvrages plus conséquents comme celui d'Antoine Mizauld, un auteur qui commence à être publié dans les années 1550 et dont *Le Jardinage* paraît en 1578, soit deux ans avant l'*Advertissement*.

On pourrait remarquer la minutie dans la description que fait Landric de ce que l'on pourrait appeler la physiologie végétale non sans un certain anachronisme. En effet, comme l'explique Alexandre Poiteau au XIX^e siècle, il semble que Landric ait compris de façon empirique l'absence d'homogénéité de l'arbre greffé : comme il l'indique dans ce passage, « l'écorce et le bois formés de la greffe ne se soudent nullement entre eux » :

Si maintenant nous analysons tout ce que dit Landric pour faire réussir une greffe en fente, nous voyons qu'il savait ce que beaucoup de greffeurs ne savent pas encore aujourd'hui ; il dit

⁶⁰ Voir nos remarques *supra*.

⁶¹ A. Landric, *Advertissement et maniere d'anter*, fol. A4v.

⁶² À l'aventure, de **adventura* ou de *venire*, selon le DMF (s. v. « [venture](#) ») et de l'italien et de l'espagnol *ventura*, selon Huguet (s. v. « [venture](#) »).

⁶³ A. Landric, *Advertissement et maniere d'anter*, fol. D1v.

⁶⁴ Pline, *Histoire naturelle*, Livre XVII, XVI, 5.

⁶⁵ F. Quellier, « [L'automne horticole du Moyen Âge, permanences médiévales dans les traités de jardinage de la première modernité \(1486-1652\)](#) », *Archéologie du Midi médiéval*, 23-24, 2005, p. 113.

⁶⁶ *Ibidem*.

bien clairement que, dans la reprise d'une greffe, l'écorce et le bois formés du sujet, et l'écorce et le bois formés de la greffe ne se soudent nullement entre eux : il a bien vu que c'était quelque chose venant de dessous l'écorce du sujet, qui, par son accroissement, contribuait à l'union des deux parties; mais n'ayant aucune idée de [la] physiologie végétale, puisque cette science n'existait pas encore, il n'a pu apercevoir entièrement la vérité, qu'il touchait cependant du bout du doigt⁶⁷.

La greffe, loin de procéder à un mélange de la substance du porte-greffe et de celle du greffon, consisterait à réunir ces deux entités au moyen d'un troisième terme, dénommé aujourd'hui *néocambium*, qui désigne le bourrelet du point de greffe correspondant au point de cicatrisation, mais que Landric semble appréhender de façon empirique, au sein d'une affirmation quelque peu énigmatique :

l'escorce ni le bois ne se reprennent jamais avec l'anton, mais la peau ou escorce qui croist et enfle du pied de l'arbre qui s'unit avec l'anton couvre le tout, et sous icelle <l'anton> prend accroissement se faisant corps dudit pied non que le bois scié⁶⁸ se joigne avec le dit anton, ains demeure mort⁶⁹.

Nous nous permettons d'ajouter entre crochets un sujet grammatical qui nous paraît nécessaire à l'élucidation du sens de cette phrase. Notons que le participe passé « scié » signifie – comme nous l'avons dit plus haut – *enté, greffé*, et non *coupé*.

Ce que dit Landric ici, c'est qu'il n'y a pas fusion, ni de l'écorce ni du bois, entre le greffon et le porte-greffe, mais que l'écorce du porte-greffe recouvre le greffon. L'absence de référence précise du sujet de « prend accroissement » autorise l'interprétation suivante : le bourrelet du point de greffe assure une liaison entre l'écorce du porte-greffe et l'écorce du greffon et forme une sorte de pont qui permet la croissance. Toutefois, la syntaxe de la phrase reste obscure : on peut l'interpréter, comme le fait Poiteau, comme le signe d'un avant-gardisme de Landric, mais aussi, de façon plus modeste, comme le constat d'une absence d'homogénéité entre le porte-greffe et le greffon. Un tel constat reste à nuancer, puisque l'on trouve l'idée que le greffon « se fait corps », c'est-à-dire s'incorpore dans le porte-greffe, sans pour autant se « joindre » à lui, ce qui rend l'affirmation de Landric assez paradoxale... En outre, un des deux sujets – difficile à identifier –, meurt. En définitive, Landric observe, dans un contexte où la physiologie végétale n'en est qu'à ses prémices, qu'en dépit de la prise de l'ente, greffon et porte-greffe demeurent distincts.

Après avoir évoqué son bourdieu situé au Cypressa, Landric expose sa méthode de greffage, qui consiste à enter les empeaux en une saison singulière, l'automne :

Les Antes qui se font en Automne, ont ceste avantage plus que les autres, parce qu'elles sont aussi prestes à boutonner que les autres arbres, non ant[é]s, et ceulx qu'on faict au Printemps, demeurent quelquesfois deux ou trois mois, et si ne sont pas asseurez de prendre, pour l'incertitude du temps, car parfois, l'on voit qu'en ce temps les arbres sont en sabe, et fort avancez, selon que l'hyver se porte, ce que advient bien souvent, mesme de fresche memoire, ces deux anneés dernieres, dou [d'où] vient que le plus souvent, de cinquante il ne s'en prend

⁶⁷ A. Poiteau, « Bulletin bibliographique des ouvrages offerts à la société », dans *Journal de la Société nationale d'horticulture de France*, t. 7, Paris, au bureau de la Société d'horticulture de Paris et chez Madame Huzard, 1830, p. 313-320, p. 316.

⁶⁸ Le porte-greffe, vraisemblablement.

⁶⁹ Si on paraphrasait ce passage, cela donnerait quelque chose comme : ni l'écorce, ni le bois ne fusionnent avec le greffon, mais la peau ou écorce du porte-greffe couvre le tout, et sous cette peau ou écorce, le greffon croît, faisant corps avec le porte-greffe, non par conjonction, mais parce que, bien que « mort », il est recouvert par l'écorce et la peau du porte-greffe.

pas un seul, tant pour ce que le pié de l'arbre où vous antez est en sabe, et l'anton semblablement, desquelz la peau s'esleve, tant du pié, que de l'anton : et ainsi s'esvantent, où vous perdez, et voz pieds d'arbres, vostre peine et voz grefes, lesquels bien souvent on envoie querir en loingtain pais, qui vient à grand regret et desplaisir⁷⁰.

Dans cet extrait très dense, Landric expose les avantages du greffage en automne : c'est une saison moins incertaine que le printemps, qui correspond à la période de la montée de sève, phénomène empêchant la prise de greffe. En effet, au printemps, la cicatrisation est difficile, l'air entre les tissus empêchant leur conjonction (« la peau s'eslève » et le greffon et le pied « s'esvantent »). On remarque, dans l'évocation du prix accordé aux greffons que « bien souvent on envoie querir en loingtain pais », un zeugme signifiant l'absence de profit matériel et moral : « vous perdez, et voz pieds d'arbres, vostre peine et voz grefes »⁷¹. Landric rappelle ainsi que le commerce de greffons est coûteux, et qu'il implique un marché à échelle relativement élargie.

Quelques lignes plus loin, Landric revient sur le greffage en automne :

Il en y a qui ont escrit qu'on pouvoit faire des empeaus en toutes saisons de l'annee, ce que je leur accorde, mais non de tous arbres. Premierement, comme dit est cy dessus, on en fera en fente dès l'Otomne, principalement des arbres, desquelz le fruit est meur, par ce que le bois est aussi meur, et si pourra[-t-on] continuer tout l'Hyver, si le temps n'est pas trop froict, ou pluvieux comme dit est, ce que j'ay aussi expérimenté ; Et quant aux arbres de Pepin, il suffira les faire vers le Printemps, qui est à la saint Matias, parce qu'ils prennent plus aisement, comme lon voit clairement, à cause qu'ils ont l'escorce plus espèce⁷².

La concession initiale permet de mettre en contraste la *doxa* et le savoir tiré de l'expérience de Landric. Les arbres à greffer en fente dès l'automne sont ceux dont « le fruit est meur », c'est-à-dire dont le fruit a un noyau, par opposition aux arbres dont le fruit est à pépins (les « arbres de Pepin »). Ces derniers sont greffés de préférence au printemps : Landric apporte donc une nuance à l'affirmation qui précédait.

La fin du texte réaffirme l'ancrage *expérimental* du propos :

Je n'ai pas voulu f[ai]re plus long discours de cest art, parce qu'il est si commun, que tous presque en sont maistres : Mais voiant les grandes fautes, et la perte des arbres qu'on fait, j'en ay bien voulu bailler ce petit mot d'avertissement, lequel sera prins d'aussi bon cœur que je le presente, excusant mon [h]ardiessse, si j'ai voulu parler contre les antiens docteurs par l'experience que j'en ay faite.

QUI DE BONS GREFES ANTERA
BON FRUICTZ IL EN RAPORTERA⁷³.

À la modestie conventionnelle de cette fin d'ouvrage s'oppose l'hyperbole « grandes fautes », qui renvoie aux croyances jugées superstitieuses et aux « erreurs populaires » en matière de greffage, pour reprendre les mots du titre de l'ouvrage du médecin Laurent Joubert publié à Bordeaux deux ans avant l'*Advertissement*⁷⁴. Landric réaffirme la dimension polémique de son propos, rappelant l'opposition entre le propos des « antiens docteurs » et son expérience aux champs, et ajoutant un distique pédagogique, qui s'inscrit dans le sillage d'une littérature morale où riment diligence et profit.

⁷⁰ A. Landric, *Advertissement et maniere d'anter*, fol. Br.

⁷¹ *Ibidem*.

⁷² *Ibidem*, fol. B2v-B3r.

⁷³ *Ibidem*, fol. D2v.

⁷⁴ L. Joubert, *Les Erreurs populaires au fait de la médecine et régime de santé*, Bordeaux, Simon Millanges, 1578.

Marqué par sa brièveté, par un certain nombre de redites et de répétitions, et par un style parfois peu clair, le traité de Landric ne semble pas avoir fait l'objet d'un soin particulier du point de vue de sa rédaction et de son impression. On ignore l'étendue de sa réception et sa postérité. Landric aurait par exemple pu faire imprimer son ouvrage chez Simon Millanges, installé depuis 1572 à Bordeaux : en dépit de sa modestie formelle, *l'Advertissement* fait émerger un certain nombre de traits caractéristiques d'Arnaud Landric. Au fil du texte, on apprend l'ancrage local de l'auteur, l'importance qu'il accorde à l'expérience et à la pratique du jardinage dans son bourdieu, mais aussi l'intérêt scientifique qu'il porte aux *choses rustiques*, en bon « gentilhomme champestre ».

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES

BELON DU MANS, P., *Les Remonstrances sur le default du labour et culture des plantes, et de la cognoissance d'icelles, contenant la manière d'affranchir les arbres sauvages*, Paris, Gilles Corrozet, 1558.

ESTIENNE, C. et LIEBAULT, J., *L'Agriculture et maison rustique*, Paris, Jacques du Puys, 1583.

LANDRIC, A., *Advertissement et maniere d'anter asseurement les Arbres en toute saison de l'Année, la vigne sur son serment, planter sauvageaus et autres*, Bordeaux, Pierre Ladime, 1580.

SERRES (de), O., *Le Theatre d'agriculture et mesnage des champs*, Paris, Jamet Metayer, 1600.

LITTÉRATURE SECONDAIRE

COCULA, A.-M., « Formation et affirmation d'un patriciat : le parlement de Bordeaux au XVI^e siècle », dans *Construction, reproduction et représentation des patriciats urbains de l'Antiquité au XX^e siècle*, Tours, P.U. François-Rabelais, 1999.

LAVAUD, S., « L'emprise foncière de Bordeaux sur sa campagne : l'exemple des bourdieux (XIV^e-XVI^e siècles) », dans *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 112-231, 2000.

MISTRAL, F., *Lou Tresor dóu Felibrige, ou Dictionnaire Provençal-Français*, Raphèle-lès-Arles, M. Petit, 1878.

QUELLIER, F., « Le goût de l'arboriculture et du fruit », dans *Des fruits et des hommes : L'arboriculture fruitière en Île-de-France (vers 1600-vers 1800)*, Rennes, P.U.R., 2003, p. 27-84.

—, « L'automne horticole du Moyen Age, permanences médiévales dans les traités de jardinage de la première modernité (1486-1652) », *Archéologie du Midi médiéval*, 23-24, 2005, p. 109-117.

—, *Histoire du jardin potager*, Paris, A. Colin, 2012.